

Lettre du maire de Lacroix du 27 04 1945

« Nous soussignés Maire de Lacroix, après la visite de Monsieur A, domicilié au hameau X, signalons les faits suivants.

Le 15 avril 1945, vers 9 heures du matin, Monsieur A allait au moulin de Lambaurac, chercher de la farine pour les besoins de sa consommation personnelle, lorsque passant au lieu-dit le Bosc, seul chemin conduisant au moulin, unique pour les besoins de la commune, il fut arrêté par Monsieur B propriétaire au Bosc celui-ci lui déclara que le chemin était sa propriété personnelle et s'opposa sous menaces et par voie de faits au passage de Monsieur A.

Or depuis 1893, tous les habitants de la commune de Lacroix allant au moulin passent par sur ce chemin, de plus, les journées de prestations de tous les riverains se font sur le dit chemin, et la commune de Lacroix a même fourni des subventions pour l'entretien de ce chemin.

Nous estimons de ce fait que les prétentions de Monsieur B sont mal fondées, ce dernier ayant été averti à plusieurs reprises de ne pas s'opposer au passage des gens se rendant au moulin, il continua néanmoins ses menaces vis-à-vis des personnes qui n'ont pas sa sympathie, alors qu'il en laisse passer d'autres.

Il est impossible de faire un autre chemin, le pays à cet endroit étant très accidenté, nous estimons donc que le chemin passant chez Monsieur B doit rester à la libre circulation de tous les habitants de la commune se rendant au moulin de Lambaurac.

Transcription anonymée mais fidèle d'une copie tapée sur une machine à ruban